

aplanirait toutes.

« A Madrid, on attribue généralement la rédaction de l'acte d'abdication de don Carlos et du manifeste de son fils à l'abbé Balmès, rédacteur du *Pensamiento de la Nation*. M. l'abbé Balmès, qui se trouve en ce moment à Paris, est surtout connu en Espagne par un ouvrage qu'il a publié sur le protestantisme, et qui a causé une vive sensation dans le monde littéraire et religieux.

« La Bourse de Madrid continue à être très agitée ; chaque jour on annonce de nouveaux désastres parmi les joueurs à la hausse. La situation de la plupart des spéculateurs exigeant toute sorte d'expédients, on ne trouve plus d'argent à emprunter sur dépôts de titres de la dette publique, même au taux exorbitant de 18 p. 100.

« Il y a eu aujourd'hui à la Bourse, dit *el Globo* du 2 juin, une nouvelle baisse extraordinaire. Si ce cataclysme continue, nous craignons qu'une révolution ne s'opère dans la fortune de nombre de spéculateurs. »

L'*Herald* ne dissimule pas non plus la gravité de la crise : « Les opérations dit-il dans son numéro du 5, deviennent de plus en plus pénibles, et l'on craint à chaque instant de nouvelles faillites ; heureusement bien des personnes, ayant égard aux circonstances, se prêtent à des arrangements raisonnables et empêchent ainsi la ruine des familles. »

SUISSE.

— S'il faut en croire la *Gazette d'Augsbourg*, plusieurs puissances, pour se conformer au désir de la France, auraient consenti à ouvrir, à Paris, des conférences sur les affaires de Suisse : les ambassadeurs déjà accrédités près du roi Louis-Philippe prendraient seuls part à ces conférences, qui n'auraient d'autre but que de rédiger en commun les instructions à adresser aux ministres des divers gouvernements près du Vorort. Cependant les grandes puissances se seraient réservé le droit de fixer ultérieurement le lieu de réunion d'un congrès européen, dans l'hypothèse où la helvétique leur paraîtrait l'exiger.

Univers.

— La *Presse* publie la lettre suivante d'un de ses correspondants de Suisse :

« Berne, 5 juin.

« Les radicaux, las d'une inaction qui ôte à leur parti sa principale force en donnant à l'effervescence populaire le temps de se calmer, et à la vérité celui de se faire jour s'efforcent de remettre les masses en mouvement par de fausses alarmes. Leurs feuilles persistent à annoncer que le parti lucernois médite une prochaine attaque contre le canton d'Argovie ; elles parlent de corps francs levés dans les États catholiques pour favoriser une insurrection de leur co-religionnaires dans les baillages libres, et préluder à une réaction générale. Notre gouvernement, feignant d'avoir pris la chose au sérieux, a ordonné quelques nouveaux préparatifs d'armement sous prétexte de se mettre en mesure de secourir celui d'Argovie. A Arau, le Gouvernement prend des dispositions propres à faire croire qu'il s'attend à être incessamment attaqué par une armée catholique.

« Cependant, les persécutions exercées en détail ici et ailleurs contre les Lucernois isolés ne discontinuent point. Il est évident qu'on cherche par tous les moyens à exaspérer les populations de la Suisse centrale, et à les pousser à des démonstrations hostiles qu'on se hâtera de signaler comme des actes agressifs. Il n'en faudra pas davantage pour lever de l'autre côté tous les scrupules : les gouvernements des cantons radicaux, déposant dès ce moment leur hypocrite réserve, arboreront franchement l'étendard révolutionnaire, et la guerre civile sera enfin un fait avoué. La *Jeune-Suisse* était impatiente d'en venir là. La terrible leçon qu'elle a reçue il n'y a guère plus de deux mois, sous les murs de Lucerne, ne lui a rien fait rabattre de son outrecuidance.

« L'Oberland est devenu le siège principal du radicalisme dans le canton de Berne. La petite ville de Thoune a, dans ces temps de crise, l'aspect d'un club révolutionnaire en permanence. Cela pourrait finir par rendre le séjour de cette contrée peu agréable aux étrangers qui y ont afflué jusqu'à présent dans la belle saison. Cette année-ci, pour la première fois, des étrangers ont essayé quelques désagréments dans divers cantons de la Suisse, à l'occasion de nos troubles. Des voyageurs, parmi lesquels on cite un Français de distinction, M. le comte de G..., se sont vus forcés, pour leur tranquillité personnelle, de revêtir le brassard fédéral et de fraterniser extérieurement avec les corps francs qu'ils rencontraient sur leur passage.

Ailleurs, par des motifs différents, des commerçants français, honorablement connus en Suisse, se sont vus éconduits comme suspects. Par un calcul peu adroit, beaucoup d'aubergistes se sont fait hommes de parti, et varient les formes de leur accueil selon les opinions présumées de leurs hôtes. Les auteurs d'itinéraires avaient entièrement omis jusqu'à ce jour de classer nos auberges sous le point de vue politique : c'est désormais une importante lacune à remplir dans le *Guide des Voyageurs en Suisse*. »

INDE.

— Le traité conclu le 22 février dernier à Calcutta pour vente des colonies danoises des Indes orientales à la compagnie anglaise vient d'être ratifié et publié à Copenhague. Tranquebar et Frédéricshagen deviennent donc colonies anglaises au prix de 3,575,000 fr. environ, que la compagnie des Indes paie au roi de Danemark. Du jour de ce paiement elle prend possession non seulement de la souveraineté et des domaines royaux, mais aussi des propriétés des communes dans lesquelles sont nominativement compris les églises, les chapelles, les collèges et tous les instituts publics fondés aux dépens et avec les fonds des particuliers. On ne saurait trop s'étonner d'une

pareille transaction, en vertu de laquelle un souverain vend ce qui ne lui appartient pas, et une compagnie de marchands acquiert ce qu'elle sait ne pas appartenir au vendeur.

AMÉRIQUE.

— Seize milles trois cents quatre-vingt six émigrés sont arrivés à Philadelphie durant le mois de juin, dix milles desquels venaient d'Angleterre et des environs.

Aurore.

Horrible explosion d'un steamboat.—On lit dans l'*Abeille*, de la Nouvelle-Orléans, du 2 :

« Un épouvantable malheur est venu jeter hier la consternation dans notre ville. Vers quatre heures de l'après-midi le bateau à vapeur *Marquette*, capitaine E. A. Turpin, partait pour Cincinnati : il n'avait pas quitté son mouillage, au pied de la rue Gravier, que ses deux chaudières éclataient avec un bruit effroyable. L'explosion a brisé en pièces le pont inférieur et la cabine à bashord jusqu'au tambour : elle a lancé dans le fleuve les cheminées et les débris des chaudières ; enfin elle a tué ou blessé trente ou quarante personnes, passagers ou équipage. Les restes du bateau ont sombré immédiatement, l'avant jusqu'aux gardes, l'arrière jusqu'au niveau de la cabine des dames.

« Au moment où le bateau a sauté, le capitaine Turpin venait de donner l'ordre du départ ; il marchait sur le pont supérieur pour surveiller la manœuvre et voir si rien ne la gênait à l'arrière ; la roue avait à peine eu le temps de faire trois ou quatre tours qu'il fut enlevé à environ dix pieds en l'air et retomba sur le pont ; il a eu le bonheur de n'avoir qu'une forte contusion à la jambe.

« Le pilote qui se trouvait au gouvernail, M. Ostrander, fut lancé avec une violence inouïe et alla retomber à une assez grande distance sur le pont du bateau à vapeur *Yazoo Cité*, qui se trouvait mouillé près de là. Il s'est démis la cuisse.

« On ne sait pas exactement quel était le nombre de ceux qui se trouvaient sur le pont des chaudières : on l'estime à dix ou quinze individus, parmi lesquels plusieurs passagers de chambre. Ils ont été lancés dans les airs à cent cinquante ou deux cents pieds, horriblement mutilés ; ils sont retombés dans le fleuve et ont été engloutis instantanément.

« Le commis et le proposé à la barre étaient dans leurs cabines respectives qui ont été lancées par dessus bord ; on n'a pu encore retrouver les corps de ces infortunés.

« Le nombre des passagers et des gens de l'équipage qui ont été tués ou blessés, ou qui n'ont point reparu, est, ainsi que nous l'avons dit plus haut, probablement de trente à quarante. La scène que présentait le pont inférieur, frappait de terreur et de pitié. Ici c'était un cadavre dont la tête était presque entièrement séparée ; là un malheureux dont les jambes avaient été enlevées ; plus loin d'autres infortunés gisaient couverts d'horribles blessures et de brûlures plus horribles encore. Quelques victimes avaient été jetées jusque sur la levée : un garçon de quinze ans, affreusement brûlé, et les deux jambes brisées, respirait encore ; un matelot du nom de James Coleman, avait les deux jambes enlevées, et expirait au bout de quelques minutes.

« Les secours les plus pressés ont été portés sur le lieu du sinistre ; des bateaux ont recueilli les passagers qui avaient survécu à la catastrophe et sont venus les déposer au rivage. Les blessés ont été sur-le-champ transportés à l'Hôpital de Charité où ils ont reçu tous les soins que réclamait leur situation. »

Au nombre des blessés, nous trouvons deux Français, MM. Christophe Gueydan et François Laglaise, dont les blessures étaient d'ailleurs fort légères, tandis que l'on désespérait de sauver plusieurs de leurs compagnons d'infortune.

Courrier des Etats-Unis.

Un père accusé par ses enfants.—Un procès, douloureusement scandaleux, vient d'avoir lieu devant le tribunal de paix de la ville de Wayland (Massachusetts). Un homme a été accusé, par ses propres enfants, d'avoir mis le feu à sa maison ; plusieurs d'entr'eux comparurent même devant le tribunal pour déposer contre l'auteur de leurs jours.

Il paraît que pendant long-temps cet homme avait joui d'une réputation honorable et méritée ; bon père de famille, il avait élevé ses enfants avec soin ; mais il se livra à l'abus de liqueurs fortes ; ce goût, s'accroissant de jours en jours, lui ôta bientôt l'usage d'une partie de ses facultés ; il perdit l'estime de tous, les liens de famille se relâchèrent, la paix quitta la maison ; et enfin cet homme finit par perdre entièrement l'affection de ses enfants.

UN BON CŒUR.—Il y a quinze jours, un enfant de onze ans, Jean Stéphane Coller, comparait devant la 7e. chambre correctionnelle, comme prévenu de vagabondage.

De ses réponses à M. le président il résultait que, placé en apprentissage à quelques lieues de Paris, il y était tombé malade ; son maître l'avait renvoyé, et il était venu à Paris, où il était entré dans un hôpital. Sorti de l'hôpital sans être complètement guéri, faible et dénué de toutes ressources, il avait été trouvé errant dans les rues de Paris, et arrêté. Il donnait le nom et l'adresse de son maître et celle d'un ami de sa famille. Le tribunal, sous la présidence de M. Salmon, avait remis la cause à quinzaine pour prendre des renseignements.

A l'audience de ce jour, la cause est appelée. Stéphane répète ce qu'il a dit précédemment. Il est toujours malade, pâle et languissant.

L'audencier prononce tout haut les noms des deux personnes citées : per-